



LA CHÂTAIGNERAIE
SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 OCTOBRE

CONCOURS DE PEINTURE
« Les Félix » en direct

Dans le cadre de l'**Exposition balade d'Automne 2019**, la ville de La Châtaigneraie en partenariat avec l'**Association « Les Amis de Félix Lionnet »** organise un **concours de peinture du samedi 12 octobre au dimanche 13 octobre en direct sur la Place des Halles de La Châtaigneraie**. Le concours aura pour thème « l'eau ».

INSCRIPTION

Pour participer au concours, le formulaire d'inscription ci-dessous devra être dûment rempli par les candidats et retourné à la mairie avant le 15 septembre 2019, avec le règlement (chèques à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet »).

Les candidats se présenteront le samedi 12 octobre à 8h à la Salle Félix Lionnet, d'autres candidats pourront s'inscrire le jour-même.

REMISE DES PRIX

La remise des prix sera effectuée le dimanche 13 octobre à 18h.

PRIX ATTRIBUÉS

Peintres professionnels : Valeur **500 euros**

Peintres amateurs : Valeur **250 euros**

Enfants moins de 16 ans : Valeur **150 euros**

Prix spécial du jury* : Valeur **100 euros**

*Le Prix du Jury est attribué à un peintre amateur du Pays de La Châtaigneraie

Renseignements (Mairie) : 02 51 69 60 41



COUPON DE PARTICIPATION

NOM		PRENOM	
CODE POSTAL		VILLE	
TEL		COURRIEL	

Je participe au concours « Les Félix » de La Châtaigneraie :

Peintres professionnels	☐	Peintres amateurs	☐	Enfants moins de 16 ans	☐
-------------------------	--------------------------	-------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

Coupon à envoyer par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

Mairie de La Chataigneraie - Concours « Les Félix » Service culture 85120 - La Châtaigneraie
Courriel : culture@la-chataigneraie.fr

Le règlement du concours de peinture

« Les Félix » de La Châtaigneraie

12 et 13 octobre 2019

Article 1 - Le Concours « Les Félix » de La Châtaigneraie est un concours de peinture ouvert à tous les peintres professionnels, amateurs et enfants de moins de 16 ans.

Article 2 - Le concours se déroulera les 12 et 13 octobre 2019 sur la Place des Halles de La Châtaigneraie. Le public pourra assister au concours.

Article 3 - Toutes les disciplines de peinture sont admises.

Article 4 - Pour 2019, le Thème imposé est : L'EAU

Article 5 - Les supports sont libres. Le format ne doit pas dépasser une surface maximale de 1 m².

Article 6 - Montant de l'inscription :

Moins de 16 ans au 31 décembre 2019 GRATUIT

Autres : 8 € avant le 15 septembre 2019 / 12 € le jour même

En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre des « Amis de Félix Lionnet »

Article 7 - Les participants se présentent à la salle Félix Lionnet à partir du samedi matin, 8h00, pour faire estampiller un ou deux supports vierges.

Article 8 - Le concours se déroule place des Halles de 9h à 17h le samedi 12 octobre et de 9h à 16h le dimanche 13 octobre. Les artistes concourant laisseront leurs œuvres salle Félix Lionnet le samedi et les récupéreront le dimanche matin.

Article 9 - Une seule œuvre estampillée par participant, signée et non encadrée, est admise à concourir. Elle sera exposée le dimanche place des Halles de 16h à 17h30.

Article 10 - La remise des prix a lieu le dimanche à 18h00. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 11 - Les œuvres primées sont acquises à la ville de La Châtaigneraie

Article 12 - Les auteurs des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de la ville de La Châtaigneraie

Article 13 - Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.

Article 14 - Le jury est composé de 7 membres : Jean-Yves JODEAU peintre Président du jury, Christiane GILBERT marraine de l'exposition « Balade d'Automne », les trois artistes exposant à la Balade d'Automne 2019 soit Raymond KIMPE, Samuel GREGOIRE et Denis FERY. Guy BELAUD représentant « Les Amis de Félix Lionnet » et Marie-Jeanne BENOIT représentant la ville de La Châtaigneraie.

Article 15 - Les Prix sont les suivants

Peintres professionnels : Un Félix plus un prix valeur **500 euros**

Peintres amateurs : Un Félix plus un prix valeur **250 euros**

Enfants moins de 16 ans : Un Félix plus un prix valeur **150 euros**

Prix spécial du jury* : Un Félix plus un prix valeur **100 euros**

*réservé à un peintre du Pays de La Châtaigneraie

Article 16 - Les FELIX ne sont pas attribués deux années consécutives à un même candidat.

Article 17 - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

Article 18 - Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du festival, et peut, s'il le désire, contracter une assurance.

Article 19 - Les clichés photographiques et images vidéo pris à l'occasion du Concours de Peinture des « FELIX » en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

Article 20 - La ville de La Châtaigneraie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix. Elle peut également annuler le concours à tout moment quel que soit le motif, dans ce cas les artistes engagés seront remboursés.

Article 21 - L'inscription au concours implique l'acceptation du règlement